

NOTE DE SERVICE

portant sur les modalités de renouvellement des Bureaux de Moughataa de l'Association

Conformément aux dispositions du statut et du règlement intérieur de l'Association, aux conclusions des travaux du dernier congrès, les opérations de renouvellement des Bureaux de Moughataa et d'élection des délégués au congrès, se dérouleront en deux étapes successives dans l'ordre wilayas de l'intérieur, suivies de celles de Nouakchott; et ceci, suivant le calendrier en annexe. A noter que le projet de réforme pour la création de bureaux de zone, reste en étude.

La présente note de service fixe les modalités pratiques du déroulement desdites opérations et définit les moyens y afférents.

I – Calendrier des opérations, organisation, moyens, commissions de supervision et modalités diverses (voir annexe I)

11) Moyens logistiques, frais de déplacement:

Pour les wilayas de Nouakchott, les commissions utiliseront leurs moyens et une enveloppe forfaitaire de 40 000 UM (quarante mille ouguiya), sera mise à disposition de chaque commission, pour servir aux divers besoins.

Pour l'intérieur du pays, trois véhicules en bon état, seront loués sur la base des tarifs courants par le Secrétaire Général et mis à la disposition des différents présidents de commission.

Les frais de carburant et de déplacement seront supputés suivant les éléments joints en annexe II totalisant une enveloppe de **1 976 000 UM** (un million neuf soixante seize mille ouguiya) incluant un forfait de 15 jours de déplacement.

II) Commissions de supervision des opérations de renouvellement des bureaux et mission:

Tant pour les wilayas de Nouakchott que de celles de l'intérieur, une commission pour chacune des zones respectives, représentant le Bureau National, comprenant un Président et deux membres au maximum, tous membres du Bureau National, sera désignée, ci-dessous.

Les commissions ainsi désignées, ont pour mission, en relation avec le **Comité Central de Pilotage**, dirigé par le Président de l'Association, secondé par le Vice Président et comprenant, le Commissaire aux Comptes, le Chargé de la Sécurité, le Chargé de la Communication et les Conseillers présents à Nouakchott, de :

- Organiser l'ordre de passage aux différents bureaux de leurs zones respectives, sur la base du calendrier général de la campagne ; à communiquer aux bureaux concernés et au Comité de Pilotage.
- Veiller au bon déroulement de toutes les opérations liées au renouvellement des instances de Moughataa ;
- Présenter aux assemblées la/les listes candidates retenues ;
- „ la liste électorale ;
- Expliquer les modalités du scrutin qui, pour plus de commodité, devra se faire par un appel des participants avec contrôle concomitant de cartes d'identité nationale et de membre de l'Association ; suivi d'un décompte physique des votants ;
- Entrer en contact avec les autorités locales (régionales, départementales, municipales et sécuritaires), qu'elles inviteront à assister ou se faire représenter aux séances de scrutin ;
- Profiter le cas échéant, des possibilités de la radio rurale pour animer une émission de sensibilisation des retraités.
- Dresser séance tenante, dès fin des opérations de vote, le procès verbal consignait dans les détails, les résultats du vote, le bureau élu et ses délégués, en y portant les coordonnées téléphoniques des intéressés.
- Installer le Bureau élu, en veillant le cas échéant à la passation de service (effectif, état des microprojets, instances, situation financière : caisse et compte, mobilier etc). En cas de reconduction de bureau, de même, la situation du bureau devra être établie dont copie à transmettre au Président du Bureau National.
- La commission profitera de son passage dans les lieux, pour exhorter les adhérents et leur expliquer davantage les orientations et objectifs de l'Association.

III) Composition du Bureau de Moughataa:

- Un Président
- Un Vice-président
- Un Chargé de l'Administration
- Un Trésorier-comptable
- Un Chargé des Relations Extérieures
- Un Chargé des Affaires Sociales
- Un Chargé de la sécurité

IV) Critères d'éligibilité (voir nouveaux textes)

Pour être éligible comme président de bureau, membre d'un bureau ou délégué au congrès, les critères ci-après devront être satisfaits :

- Etre adhérent et résider dans les limites géographiques de la circonscription (certificat de résidence) ;
- Engagement et adhésion aux principes, Statut et Règlement intérieur de l'Association ;
- Etre disponible et avoir un niveau intellectuel minimum, nécessaire permettant l'appréciation des problèmes ;
- Justifier de l'acquiescement régulier des cotisations mensuelles d'au mois un an (état certifié et signé du président du bureau de Moughataa d'affiliation).

V) Dépôt de listes de candidature

Les candidats à la présidence de bureau feront parvenir une demande manuscrite à laquelle sera jointe la liste nominative des membres du bureau proposé, obéissant aux critères définis par les textes en vigueur, accompagné de CV ; demande à établir en deux exemplaires dont une adressée directement au Bureau National et l'autre au bureau concerné.

Ces actes de candidatures seront recevables au Bureau National (Secretariat), du mardi 01 au lundi 14/12/2015, à 14 h00.

Les bureaux proposés doivent être suffisamment représentatifs.

Ces listes, devront parvenir au Président du Bureau National, quinze jours au maximum, avant le lancement de la campagne de la première étape.

Les candidatures seront examinées par la Commission de Renouvellement qui soumettra au Président de l'Association le résultat du travail consigné dans un PV signé de tous les membres.

Le Bureau National réuni, sur convocation du Président, arrêtera définitivement les listes retenues, bureau par bureau, dix jours avant le lancement de la campagne. Ces listes arrêtées et signées du Président de l'Association, seront communiquées en retour au Président du Bureau et au Président de la Commission de supervision concerné.

VI) Déroulement du scrutin

Le jour de l'élection, le Président de la Commission, muni de la ou des listes candidates et accompagné de ses assesseurs, sera présenté par le président du Bureau sortant démissionnaire, à l'Assemblée générale convoquée à cet effet.

Les autorités administratives, municipales et sécuritaires ou représentants, devront être invitées à la cérémonie.

Le président de la commission, procédera à l'appel des votants identifiés par carte d'identité et carte de membre de l'Association.

Le scrutin est majoritaire et à main levée.

En cas de liste unique, si au premier tour, la barre de 50 % n'est pas franchie, un deuxième tour est organisé séance tenante. Si le résultat, reste identique, la liste est déclarée élue.

Dans le cas de listes multiples, les votants se mettront derrière le chef de chaque liste candidate. Dans l'ordre, un décompte systématique devra être opéré.

Si aucune des listes ne réunit plus de 50 % des voix exprimées, au premier tour, un deuxième est organisé séance tenante pour les deux listes arrivées en tête. En cas de partage des voix, pour cet ultime tour, l'âge des têtes de liste candidate départagera en faveur du plus âgé.

Le bureau sortant a la charge des frais de rafraichissement, imputables à la subvention du Bureau (eau, boisson et thé).

Les résultats du vote doivent être consignés dans un PV, établi en trois exemplaires, signés du Président et des membres de la Commission, du Président du Bureau et le cas échéant, des têtes de liste ayant participé à la compétition.

Après validation, par le Bureau National, copies seront adressées au Président du Bureau élu et aux autorités locales de la Moughataa.

VII) Campagne d'information et de sensibilisation

Pour une large information des personnels militaires retraités, une campagne de sensibilisation, sera menée sous la supervision des Commissions déléguées par le Bureau National. Cette campagne se fera au travers des médias et presse notamment, dans la discipline, le respect des règles de convenance, de confraternité et d'entente, pour préserver la cohésion.

Toute contravention aux règles d'éthique ci-dessus indiquées, amènera, sur rapport du Président de la Commission de supervision à disqualifier leurs auteurs.

VIII) Désignation des Commissions de supervision des opérations de renouvellement des Bureaux de Moughataa

Ces opérations de renouvellement débuteront par les wilayas de l'intérieur à partir du 25 Décembre 2015 et seront suivies par celles des wilayas de Nouakchott.

8.1 Wilayas de l'intérieur

8.1.1) Définition des zones:

- a) **Zone Centre/Est** : *Boutilimit, Aleg, Maghta Lehjar, Moudjeria, Kiffa, Tintane, Aioun, Nema, Bassiknou,*
- b) **Zone Sud**: *Rosso, Boghe, Bababe, Kaedi, Maghama, Selibaby, Ould yenge*
- c) **Zone Nord** : *Nouadhibou, Akjoujt, Atar, Zouerat, Fderik, Bir Mogrein*

8.1.2) Désignation des commissions :

a. **Zone Nord** :

Président : Cne/R Diop Djibril

Membres :

- a. Cne Youssouf Elimane Ciré Dia
- b. Adjt/er Bah Ould Amar

b. **Zone Centre /Est:**

Président : Cdt/er Aly Ould El Hadj Weiss

Membres :

- a. Cne/er Cheikhna Bakari Tandia;
- b. Cal/er Mohamed Bouna O/M'Bareck;

c. **Zone Sud** :

Président : Cne/er Ahmed Ould R'Hil

Membres :

- a. Lt/er Kane Mamadou
- b. Adjt Massamba Gaye

8.2) Wilayas de Nouakchott

8.2.1) Définition des zones

Wilaya Est : *Teyaret-Dar Naim-Toujounine*

Wilaya Sud : *Arafat-Riyadh-El Mina*

Wilaya Ouest : *Sebkha-Tevragh Zein-Ksar*

8.3.) Désignation des commissions :

Les commissions ci-après sont désignées pour l'exécution de l'opération :

a) Wilaya Sud: *Arafat, El Mina, Riadh*

Président : Cne/er Diop Djibril

Membre : Cne/er Cheikhna Bakari Tandia

„ : Adjt /er Bah Ould Amar

b) Wilaya Est : *Toujounine, dar Naim, Teyarett*

Président: Cdt/er Aly Ould El Hadj Weiss

Membres: Cdt Mohamed Ould Moissigué

„ : Cal/er Mohamed Bouna O/ M'Bareck

c) Wilaya Ouest : *Tevragh Zein, Sebkha, Ksar*

Président : Cne/er Ahmed Ould R'Hil

Membres : Lt/er Kane Mamadou ;

„ : Adjt/er Massamba Gaye

A la fin des opérations objet de la présente note, chaque Président de Commission adressera au Président de l'Association un rapport synthétisant les activités déroulées.

Le Secrétaire Général, les Présidents de Commission de supervision, les présidents de Bureau de Moghataa, le Trésorier, sont chargés de l'exécution des dispositions de la présente note.

Le Président

Col/er NIANG Abdoul Aziz

Destinataires :

- MDN (Info) ;
- MIDEK (Info) ;
- EMGA (Info) ;
- Pdt COMMISSIONS ;
- Pdt BUREAUX AAMRAN ;
- SG ; Trésorier ;
- AC.